

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23.11.00 Convocation du 17.11.00

Compte rendu affiché 28 Novembre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : *Compte-rendu des  
Délégués Départementaux  
Education Nationale***

**Présents :** M. LAFFLY, Mme BOUHEY, MM. POINT, VERGNE,  
CHATUT et FAURE,  
Maires-Adjoints,

Mmes CHEZEAUBERNARD, ROUX, BROSSARD,  
WYMAN, GASTREIN, VEYRIER, MM. AUROY, DOIZY,  
GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU, SAINT-CYR,  
Mlle MILLET, MM. DUSSUD et BELIN, Conseillers  
Municipaux,

<u>Nombre de conseillers</u>
----------------------------------

en exercice : 29
présents 22
votants 27

**Absents représentés :** M. MEYER par M. POINT - M. MIGNOT par M. DOIZY -  
Mme GUERIN par Mme BOUHEY - M DUCRET par  
M. CHATUT - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

**Absents excusés :** MM. DOUCET et MARCENDE.

~~~~~

Madame l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires explique que chaque année, les Délégués Départementaux de l'Education Nationale procèdent à une visite des écoles publiques de la commune;

Elle rappelle que leurs observations consignées dans un procès-verbal doivent être communiquées, pour information, au Conseil Municipal pour que dans la mesure du possible, satisfaction soit donnée aux propositions d'amélioration.

Elle donne donc lecture desdites observations qui, dans l'ensemble, portent sur des dysfonctionnements auxquels il peut être remédié assez facilement et assez rapidement.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Note les observations consignées dans le procès-verbal réalisé par les D.D.E.N.,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux interventions nécessaires découlant des observations des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 Novembre 2000  
pour copie conforme,  
Le MAIRE,

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY